

Délibération n° 2017-191

OBJET : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N° 170005 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE D'ALSACE SUR LA COMMUNE DES ULIS

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 77
Présents : 49
Présents et représentés : 64
Votants : 64

Le mercredi 28 juin 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 juin 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2017-191

M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à M. David ROS
 M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
 M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Jean-Luc VALENTIN
 M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
 M. Rémi BETIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Marie-Pierre DIGARD donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

Délibération n° 2017-191

M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 Mme. Denise GARCIA suppléant de M. François HILLION

DELEGUES ABSENTS

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles GOBRON

Objet : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N° 170005 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE D'ALSACE SUR LA COMMUNE DES ULIS

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Paul RAYMOND.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 78 et 80 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/n° 718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

CONSIDÉRANT la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du rapport d'analyse, les offres des sociétés TERE SA pour le lot n° 1 et STPEE pour le lot n° 2 sont considérées comme économiquement les plus avantageuses ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et traitement des déchets » en date du 12 juin 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

À la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. ATTRIBUE le marché n°170005 relatif aux travaux de requalification de l'avenue d'Alsace aux Ulis aux entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 « Terrassement, voirie, assainissement, réseaux divers et mobilier urbain »: société TERE SA, sise Villebon Parc-4 Rue Vitruve-91140 Villebon-sur-Yvette pour un montant estimatif de 1 518 002,07 € HT soit 1 821 602,48 € TTC comprenant la Variante Obligatoire n°1 au lot n° 1 « Plus-value au prix de fourniture et pose de bordure T2 béton pour le remplacement par des bordures granit » pour un montant estimatif de 48 204 € HT soit 57 844,80 € TTC ;
 - Lot n° 2 « Eclairage public » société STPEE, sise 1 RD 118- Villebon-sur-Yvette-91971 Courtabœuf Cedex pour un montant de 164 532 € HT soit 197 438,40 € TTC
2. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux ;

Délibération n° 2017-191

3. DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;

Fait et délibéré le mercredi 28 juin 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (64 VOIX)

64 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-

Délibération n° 2017-191

GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique
FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice
GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170628 - Mc 121565 - DE

Date AR Préfecture :

3 juillet 2017